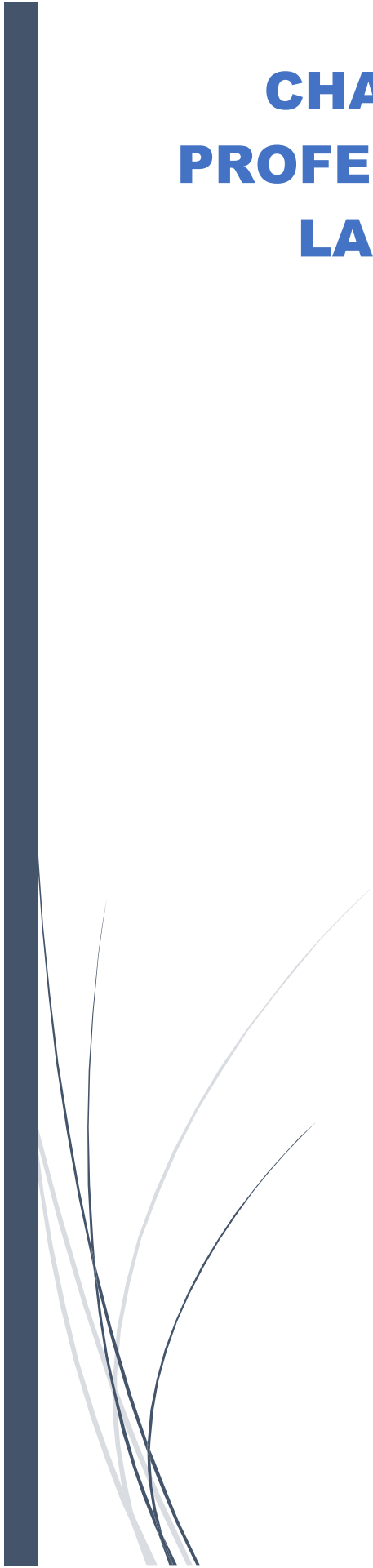




CHARTRE ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTE DE LA MAISON DE SANTE DU VERTOUBLANC

01/01/2025

MSP DU VERTOUBLANC

SIEGE SOCIAL : 4 RUE DE LA BOUFFIA 34570 PIGNAN

CHARTRE D'ENGAGEMENT DE LA MAISON DE SANTÉ

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle multisite du Vertoublanc regroupe une équipe d'associés, composée par des professionnels de santé des localités de Pignan, Murviel-les-Montpellier et Saussan.

Cette association pluriprofessionnelle a pour objet :

- d'assurer des activités de soins sans hébergement : soins de premiers recours (article L.1411-11 du Code de la Santé Publique), soins de second recours (article L.1411-12 du Code de la Santé Publique)
- de participer à des actions de santé publique (actions de prévention et éducation pour la santé, éducation thérapeutique du patient...) - articles L. 6112-1 et L. 6112-2 du Code de la Santé Publique.

Vous trouverez cette affiche chez tous les professionnels de santé adhérent de la Maison de santé.

La maison de santé du Vertoublanc regroupe des professionnels de santé des professions suivantes :

- | | | |
|-------------------------|---------------|----------------------|
| - Médecins généralistes | - Sage-femmes | - Orthophoniste |
| - Kinésithérapeutes | - Pharmaciens | - Pédicure podologue |
| - Infirmiers | - Biologiste | |
| - Dentiste | - Diététicien | |

Tous les professionnels de santé collaborent avec d'autres professionnels du champ de la santé (psychologue, établissement médico-sociaux, établissement hospitaliers, services sociaux).

Cet exercice regroupé nous permet de vous apporter une qualité de service répondant à vos besoins de santé.

Notre engagement s'articule autour de 3 axes :

Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire :

Les modalités d'horaires d'ouverture et d'accueil par le secrétariat sont affichées dans chaque cabinet. Les professionnels de santé de notre maison s'organisent pour vous garantir un accueil couvrant de larges amplitudes horaires.

Nous vous accueillons de :

- 08 h à 19 h du lundi au vendredi
- 08 h à 12 h le samedi matin pour certains

Des informations vous sont communiquées pour vous orienter immédiatement vers les solutions les plus adaptées au regard de votre état de santé.

Vous permettre d'être reçu sans rendez-vous en cas de nécessité :

Nous sommes organisés pour répondre rapidement à vos demandes de soins. Des créneaux de soins non programmés sont prévus. Si votre état de santé le nécessite, nous nous organisons pour vous recevoir dans les plus brefs délais.

Vous accueillir et vous accompagner dans votre prise en charge :

L'organisation en maison de santé nous permet de vous assurer un accueil par du personnel dédié tous les jours de 08 h à 19 h, et sur les samedis matins pour certains professionnels.

Cet accueil organisé permet de :

- Coordonner les informations vous concernant entre les différents professionnels de la maison amenés à assurer votre suivi médical ;
- Vous orienter vers les professionnels de santé ou services internes ou extérieurs à la maison dont vous avez besoin ;
- Organiser les échanges nécessaires avec les établissements de santé ou établissements et services médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite et notamment avant et après toute hospitalisation.

